

2016/016

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département : **ARDÈCHE** - Arrondissement : **PRIVAS** – Commune : **COUX**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 18

Séance du lundi 11 avril 2016

Par suite d'une convocation en date du 05 avril 2016, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 11 avril 2016 à 19h30 sous la présidence de M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.

Étaient présents :

M. CROS Samuel	Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
/	Mme CROUZET Béatrice
M. FLECHON Vincent	Mme GIGON Christine
	Mme LÉVÊQUE Marie-José
M. PARRA Baltazar	Mme PRUDHON Claude
M. THÉRY Jacques	Mme SERRE Océane
	Mme VIVION Jacqueline

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration:

M. MONTEIL Bernard a donné Mme CROUZET Béatrice
M. LECOMTE Marc a donné procuration à M. FLECHON Vincent
M. MARTINS DE FREITAS Éric a donné procuration à Mme PRUDHON Claude
Mme COSTE Marie-Claire a donné procuration à Mme VIVION Jacqueline
M. VOLLE Stéphane a donné procuration à Mme GIGON Christine
M. ALLIER Jérôme a donné procuration à M. CROS Samuel

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. THÉRY Jacques est élu pour remplir cette fonction.

DELIBERATION N° 04-11/04/2016

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATIONS COUXOISES

Madame CROUZET Béatrice, adjointe au Maire, présente aux élus le dossier déposé à ce jour.

1) – Demande émanant de l'Association « Arts et Mémoires de COUX » pour la foire de printemps qui aura lieu le dimanche 08 mai 2016, le montant de l'aide sollicitée est de 600€.

Madame CROUZET Béatrice précise que la commission « attribution » chargée d'étudier en amont les demandes, s'est réunie ce même jour et a donné avis favorable au dossier, en précisant que l'accord pour un montant de 600€ était tout à fait exceptionnel.

Elle précise que cette année la foire de printemps fête ses 10 ans, l'association souhaite donc, pour cet anniversaire, mettre l'accent sur l'animation. Madame CROUZET Béatrice rappelle toutes les manifestations organisées sur la commune par l'association tout au long de l'année (Loto de la St Valentin, vide-grenier, randonnée, soirée variété, concert de Noël, fête de la musique, journées du patrimoine, restauration du Moulin de la Pataudée, tenue des buvettes du Marché de l'Ouvèze, participation à la foire de la châtaigne...).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, Mme LEVEQUE Marie-José, vice-présidente de l'association ne prend pas part au vote.

- **décide** de suivre l'avis de la commission et ainsi d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 600€ au profit de l'Association « Arts et Mémoires » de COUX pour la 10^{ème} édition de la Foire de printemps.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre JEANNE.

Jeanne

